

De quoi parle-t-on ?

Le contrat PRO by Hiscox permet aux entreprises de protéger leurs locaux professionnels et leur contenu contre les dommages matériels et les pertes d'exploitation (et de garantir la RC locataire/propriétaire). Ce produit peut être souscrit en complément de la RC Pro Hiscox en offre modulaire ou en « standalone » (même cœur d'appétit des activités bureaux).

De qui parle-t-on ?

Professionnels disposant d'un bureau ou d'un local commercial :

- Locataires ou propriétaires du local
- Locaux situés en France métropolitaine
- Sur MyHiscox (cœur de cible), souscription pour des surfaces limitées jusqu'à 1000m² selon l'activité de l'assuré
- Possibilité de souscription multisite

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox ?

Activités « cibles »	Activités « exclues »
<ul style="list-style-type: none"> • Activités de bureaux et administratives • Métiers de la santé et du bien être • Services à la personne et de proximité • Commerces de détail non alimentaires et artisanat • Événementiel • Audiovisuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités industrielles, Professionnels du stockage • Commerces alimentaires

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox :

- Surface maximum Locataire : 1000m² selon activité
- Surface maximum Propriétaire : 500m² selon activité
- Contenu maximum 1 000 000 €
- Pertes Financières jusqu'à 2 000 000 €

Souscription sur-mesure :

- Souscription multisites (sans limite de nombre)
- Au-delà de la limite de MyHiscox

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox ?

Multi Risque Dommages aux biens professionnels	Garanties « Perte Financière Avantage »	Garanties Optionnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Incendies et risques annexes • Événements climatiques et catastrophes naturelles • Dégâts des eaux • Bris de glace • Vols et vandalismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes financières • Responsabilité Civile Professionnelle, Exploitation et Employeur, Occupant • Protection Juridique • Assistance 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes financières • Responsabilité Civile Professionnelle, Exploitation et Employeur, Occupant • Protection Juridique • Assistance

Principaux frais pris en charge

- Dommages affectant les bureaux ou locaux
- Dommages matériels affectant les biens professionnels des assurés
- Perte d'exploitation et frais supplémentaires d'exploitation

Exemples de mise en cause possible

- Dommages matériels causés par la grêle sur les toitures ou un événement naturel
- Dommages matériels causés par les émeutes et les mouvements populaires
- Vols ou actes de vandalisme commis par des tiers, des clients et/ou les préposés
- Vols des espèces et valeurs en coffre-fort, caisse ou en cours de transport
- Dommages du matériel professionnel ou du matériel informatique résultant d'une cause interne à l'appareil
- Détériorations de marchandises sous température dirigée
- Dommages matériels en cours de transport

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- Plus de 12.000 locaux professionnels assurés.
- Assureur spécialiste des PME propose une solution adaptée aux entreprises du service.
- Souscription modulaire qui permet une libre combinaison des contrats et garanties.

Produit

- Nos garanties couvrent les risques spécifiques à l'activité professionnelle de l'assuré.
- Des garanties optionnelles qui couvrent les pertes financières consécutives à un sinistre.
- 3 niveaux de couverture : Basic, Confort ou Premium, pour ajuster au plus près des besoins et du budget de l'assuré.

Équipe

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion.
- Haute qualité de gestion et rapidité de traitement des sinistres.
- Outil de souscription en ligne MyHiscox performant.

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c'est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

Quelles questions peut vous poser un assuré/prospect ?

Est-ce que je peux assurer plusieurs locaux et/ou bureaux ?	Oui , à condition que vous exerciez votre activité professionnelle dans lesdits endroits, c'est une souscription sur mesure qui ne peut pas se faire dans MyHiscox
Est-ce que je peux souscrire à une assurance RCP et RCE en plus de ma Multirisque ?	Oui , Hiscox propose une souscription de manière modulaire, régie par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes permettant une libre combinaison des contrats et garanties.
Est-ce que je suis couvert en cas de vol suite une introduction clandestine mais sans effraction ?	Oui , le vol, le vandalisme, les tentatives d'effraction sont garanties suite à introduction clandestine dans les locaux sis à l'adresse assurée ou aux adresses assurées. Est subordonnée à la production d'un dépôt de plainte qui relate les faits de manière circonstanciée.
Si mes biens sont volés en cours de transport, est-ce que je suis couvert ?	Oui , les dommages matériels subis par les biens mobiliers assurés en cours de transport, y compris lors des opérations de chargement et/ou déchargement sont couverts par nos garanties.
Est-ce que le matériel informatique est pris compte dans les garanties ? Bénéficie-t-il d'une garantie bris de machine ?	Oui , le bris interne, la panne, et tout dommage matériel au matériel professionnel ou informatique résultant d'une cause interne à l'appareil.
Est-ce que la Protection Juridique est incluse dans mon contrat Multirisque Professionnel ?	Non , la Protection Juridique est une garantie additionnelle et optionnelle, dont sa prime moyenne est d'environ de 30€. Elle intervient en particulier en l'absence d'indemnisation des dommages aux biens, perte financière ou responsabilité civile occupant et en cas de litige relatif au local professionnel.

Le saviez-vous ?

Quelques chiffres sur les assurés Hiscox

- **>12.000** locaux assurés en France et à Monaco
- **30%** des locaux assurés en Ile-de-France
- **70%** activités de bureau
- **85 %** des locaux ont une surface <200m²
- **30k€** montant moyen du matériel assuré

Sources : Hiscox SA